



Dossier de demande d'aide européenne
N° 6618
Transmis le 09/08/2018 15:29
(heure de Paris)

Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020, Hauts-de-France

La demande restituée, ici en PDF, contient l'ensemble des données de la trame standard de demande et peut donc afficher des données supplémentaires par rapport au formulaire visible dans votre portail eSynergie.

Porteur principal

Typologie

Catégorie juridique

7355 : Syndicat mixte ouvert

Personne morale

IDENTITÉ

Numéro d'identification

SIRET - 25800436500023

Raison sociale / Dénomination

SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

Activité principale exercée (APE)

Régime TVA

Assujetti

ORGANISATION

L'organisation appartient-elle à un groupe ?

Non

Effectif salarié

13.00

Chiffre d'affaires (€)

ADRESSE

Complément géographique

N°-Libellé de la voie

83 RUE SAINT FUSCIEN

Mention spéciale

Code postal

80000

Ville

AMIENS

Obligations liées à la commande publique

1. TYPE DE PERSONNE MORALE DU PORTEUR DE PROJET

1.1 L'organisation est :

Une personne morale de droit public

2.1 L'organisation est soumise :

Au code des marchés publics

Expliquez

Coordonnées bancaires

Ajouter un élément

Contact(s)

Contact(s) du porteur chef de file : SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

M. VARLET Philippe
0322222727 - - p.varlet@sommenumerique.fr

Référent
Représentant

Service à contacter

PERSONNE À CONTACTER AU SERVICE GESTIONNAIRE (AG, OI, ITI)

Nom	<input type="text" value="nom"/>
Prénom	<input type="text" value="prénom"/>
Courriel	<input type="text" value="Europe-MDUN@hautsdefrance.fr"/>
Téléphone	<input type="text"/>

Informations sur l'Autorité de gestion

COORDONNÉES DU SERVICE GUICHET TRAITANT VOTRE DEMANDE

Nom du service guichet	<input type="text" value="MDUN - Mission du développement des usages numériques (ex DIN et DSP)"/>
Adresse	<input type="text"/>
Complément géographique	<input type="text"/>
Complément destinataire	<input type="text"/>
Lieu dit	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>

Projet

Codification principale du projet

Programme

Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020

Service Guichet

MDUN - Mission du développement des usages numériques (ex DIN et DSP) (SERV-219)

Codification

AP02 - L'accès au numérique

OS07-a - Développement et promotion des usages numériques dans l'éducation et la formation

APPEL À PROJET

N° d'appel à projet

Date limite de remise des dossiers

Identification du projet

Intitulé du projet

Espaces Numériques de Travail dans les écoles de la Somme Volet Investissements

Type

Standard

Calendrier du projet

Période prévisionnelle d'exécution du projet

Du 01/07/2018 au 31/12/2020

Calendrier détaillé du projet : Précisez le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de ce projet

Le calendrier prévu initialement fin 2014 / début 2015 est à ce jour dépassé.

Plusieurs facteurs (de fond comme d'évolutions difficilement envisageables au moment de la rédaction du dossier initial) nous ont amené à cette situation :

1 / En 2014, la programmation envisagée s'appuyait sur le reste des classes élémentaires à équiper : environ 350. Les classes maternelles étaient intégrées uniquement lors de la présence d'élèves de grande section maternelle au sein de classes avec niveau CP.

Or, depuis 2015, les écoles « spécifiquement » maternelles ont été intégrées pleinement dans le déploiement des ENT. Elles représentent à elles seules environ 380 classes (décision conjointe avec la DASEN de la Somme en comité d'éthique). En octobre 2017, 70 % des classes maternelles avaient déposé un projet ENT et ont été intégrées. Nous sommes passés d'un déploiement « à la marge » à un déploiement massif, avec un réel impact d'usages numériques pour les parents d'élèves. Ces ENT « maternelles » sont très orientés dans la relation, l'information aux parents d'élèves (septembre 2016 : 4% des connexions observées venaient des parents, Septembre 2017 : 11 %)

2 / Suite à la réforme territoriale impactant les EPCI (nombreuses fusions), certains territoires se sont investis de la question du numérique éducatif (soit de par leur compétence scolaire propre ou au titre de l'aménagement numérique du territoire). Elles ont donc souhaité accompagner des projets à l'échelle du territoire, et non « isolés » par école (ex : Le Grand Roye, Baie de Somme...). Cette démarche a donc massifié les projets.

3 / De nombreux dispositifs nationaux, déclinés sur les territoires de nos membres, ont eu un effet « appel d'air » pour de nouveaux déploiements. L'appel à projet « écoles / collège préfigurateur 2017 » de l'Education Nationale visant à partager des déploiements / usages entre certains collèges et leurs écoles de rattachement autour d'un ENT commun que nous leur avons mis à disposition (3 collèges / 11 écoles), avec de nouveaux investissements à la clé (tablettes numériques...). Un contrat de ruralité a été signé (impactant 3 territoires membres) et y est inclus le numérique éducatif. Ce contrat permet aux collectivités d'obtenir de nouveaux co-financements (y compris pour leurs travaux réseaux...) ce qui a fait valider des projets initialement plutôt « en attente », voire refusés au regard des coûts engendrés.

4 / La nouvelle réforme des classes CP (12 élèves par classes) en éducation prioritaire a généré un fléchage des priorités pour certains territoires dès juin 2017 (Amiens, Abbeville, Ham, Doullens, Péronne ...). Les classes de CP initialement inscrites dans le dispositif et concernées par l'ENT sont donc désormais à dédoubler, y compris en terme d'équipement (c'est un point important pour la thématique « égalité des chances » dans laquelle le projet est inscrit). Ce volume de nouvelles classes à équiper / accompagner ne pouvait être envisagé il y a 2 ans. De même, à la rentrée de septembre 2018 seront également concernées les classes de CE1 dans les zones REP / REP+. Nous ne

pouvons, à ce jour, évaluer le nombre de futures classes que nous devons accompagner.

5 / En collaboration avec les services TICE de la DASEN de la Somme, nous avons pu faire travailler éditeurs et constructeurs pour mettre en place un réel « écosystème » numérique dans les écoles / classes. Ainsi, l'interconnexion / intégration plus fluide et complémentaire techniquement des TBI, Tablettes avec la plateforme ENT a poussé certaines écoles à déposer des projets nouveaux, notamment tablettes. Certaines « réticences » d'équipes enseignantes ont été ainsi levées et la hausse de la demande dans les projets a été significative. Avec l'ensemble de ces éléments / facteurs, le déploiement des ENT au sein des écoles de la Somme a donc connu une accélération 2 fois plus

Localisation du projet

Description de la localisation

L'ensemble des écoles des membres du syndicat mixte Somme Numérique

Type	Libellé	Code INSEE
Département INSEE	Somme	080

Description détaillée du projet

Contexte, présentation générale du projet

Sur le volet des investissements objet du présent dossier et les moyens mis en oeuvre, le syndicat mixte Somme Numérique a constitué un groupement de commandes qu'il coordonne et pour lequel il assure l'exécution des marchés. Les marchés passés sur le fondement de ce groupement de commandes sont des accords-cadres multi-attributaires permettant de s'adapter à l'évolution des offres technologiques et de bénéficier des meilleures conditions tarifaires au fur et à mesure de l'apparition des besoins, du fait de la mise en concurrence régulière des prestataires.

La dernière mise en concurrence pour le présent accord-cadre a eu lieu début 2017. L'accord-cadre est conclu pour une période de deux ans à compter du 31 août 2017, renouvelable deux fois par période d'un an par reconduction expresse, soit au maximum jusqu'en août 2021.

Nous proposons d'intégrer dans le présent dossier les tableaux numériques et les tablettes qui constituent le coeur du fonctionnement des ENT dans les écoles.

Objectifs recherchés

La démarche de mutualisation menée par le syndicat mixte Somme Numérique combinée avec la subvention FEDER, a un effet levier certain sur la généralisation du déploiement des ENT dans les écoles primaires de la Somme. L'objectif à ce jour est de poursuivre cette action jusqu'à la totalité des élèves du département afin de ne pas créer de disparité entre les territoires.

Accompagner au mieux la synergie souhaitée par l'Education Nationale concernant un rapprochement entre les écoles et leur collège de rattachement (entre en capacité de lier le nouveau cycle 3 des apprentissages, du cm1 à la 6ième incluse).

Principales actions présentées

La mise en place du dispositif ENT a pour origine un constat partagé entre l'Education Nationale et les collectivités locales ayant compétence scolaire autour de la question de la non réussite scolaire globale au sein des écoles de la Somme (difficultés d'apprentissage, décrochage précoce, résultats aux différentes évaluations encore « fragiles », ces éléments souvent couplés à des indicateurs sociaux « faibles », ...).

Dans ce contexte, une plate-forme ENT mise en place de façon concertée permet à tous les bénéficiaires :

- de communiquer, ce qui contribue à l'alphabétisation numérique des habitants par le biais du suivi de l'enfant à l'école et de l'accompagnement à la scolarité ;
- de renforcer les liens entre parents et enseignants ;
- d'assurer la continuité éducative entre les temps de l'école et hors l'école mais aussi de l'école primaire au collège (par la mise en place d'une plateforme commune ou d'interconnexions) ;
- De faire de l'espace numérique de travail un réel portail numérique unique où l'ensemble des ressources et/ou des outils de la communauté éducative seront accessibles par une seule authentification.
- de favoriser l'égalité des chances en mettant à disposition des ressources issues d'éditeurs reconnus par l'institution mais également des ressources numériques issus d'opérateurs locaux, permettant notamment une possibilité d'ouverture culturelle au sein des familles ;
- Par le développement des usages dès la maternelle, favoriser la liaison écoles / familles. L'accompagnement de la scolarité par les parents est une des clés de la réussite scolaire.
- de valoriser les écoles qui intègrent ces outils et de les rendre plus attractives par la qualité de l'enseignement qui peut y être pratiqué ;
- de rendre homogène le déploiement des matériels et des ressources sur l'ensemble du territoire de la Somme, ce qui garantit une réelle égalité des chances face à l'apprentissage du numérique (la validation du B2I relevant aujourd'hui encore de pratiques et d'usages très hétérogènes). De même, ce déploiement homogène en termes de solutions mises à disposition permet à la Direction Académique de prévoir ses plans de formation le plus en amont possible.

Au regard de ces enjeux posés, nous pouvons donc, légitimement, indiquer que ce dispositif doit se poursuivre et continuer à être aidé afin d'impacter l'ensemble de nos territoires, ce qui n'est pas encore le cas spatialement puisqu'il reste 30 % des classes à intégrer. Ces aides pourront, comme nous allons le voir, permettre également de suivre les évolutions technologiques afin d'intégrer les outils les plus adaptés aux attentes des enseignants et plus largement de la communauté éducative.

Résumé du projet pour publication officielle

En quoi le projet contribue-t-il aux objectifs du programme (priorités stratégiques et opérationnelles du programme...) ?

section 2 «LES AXES PRIORITAIRES » / axe 2 : Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion, objectif thématique 2 : améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement 2C : Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

1 / La section 2 «LES AXES PRIORITAIRES » / axe 2 : Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion, objectif thématique 2 : améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité
Comme indiqué dans cette section dans laquelle est mise en avant la capacité de mutualisation (« plateformes ou données... »), le Syndicat Mixte Somme Numérique peut apporter tout son appui à une telle démarche en mutualisant pour l'ensemble du territoire, via un marché public unique, les outils qui seront mis à disposition au bénéfice « de l'accès à la connaissance, de ressources culturelles » en apportant des services d'information, d'administration en ligne, d'assistance personnelle .../... de soutiens éducatifs ».

Ces thématiques nous permettront donc de répondre aux objectifs suivants : « élever les niveaux de compétences » (actions en matière d'éducation et de formation) et « accompagner le déploiement de services ou d'actions numériques des usagers » (ici, particulièrement les enfants et leurs parents, les enseignants).

Au regard des priorités d'investissement posées sur cet objectif thématique dont l'un des groupes cibles est « le monde de l'éducation », notre action menée conjointement avec la DASEN de la Somme nous permet de solliciter des demandes d'investissements.

Piloter de tels déploiements de manière mutualisée, permettra de coordonner des prestataires qui sont habituellement inscrits dans des logiques diverses, lorsqu'ils interviennent de façon isolée et hors du champ concurrentiel : imposer une organisation « intégrée » aux constructeurs et aux éditeurs (qu'ils soient dans une logique « propriétaire » ou « opensource ») afin que les matériels (Tableaux Numériques Interactifs, Tablettes...) puissent alimenter les supports en ligne. L'objectif qualitatif ici est de rendre ces technologies les plus « transparentes » possible pour la communauté éducative, notamment les enseignants, afin que les usages pédagogiques soient les plus simples et les plus pertinents possible.

Dans cette optique partenariale, ce dispositif vient également répondre aux attentes et enjeux posés par la concertation nationale sur le numérique pour l'éducation déclinée pour l'académie d'Amiens incluant le département de la Somme (exemple : Thématique 5 « le numérique, facteur d'ouverture de l'école sur son territoire et à son environnement).

2 / Priorité d'investissement 2C : Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Le dispositif en place peut s'intégrer ici dans le domaine de « l'administration en ligne » :

Les ENT, et leurs utilisateurs déjà référencés pour le temps scolaire, peuvent servir d'outil supplémentaire de création et de communication pour les collectivités et/ou EPCI ayant compétence pour le périscolaire

- Inscriptions en ligne via un support / portail sécurisé ;
- Partage des plannings d'activités sur l'ensemble d'un territoire donné ;
- Inscription possibilité de règlement en ligne pour les activités périscolaires ;
- Outil de communication ciblé pour les parents et différents intervenants du périscolaire, des transports scolaires...

Le dispositif en place peut s'intégrer également dans le domaine de « la culture en ligne » :

Les partenaires du dispositif (DASEN, collectivités via Somme Numérique...) ont eu la volonté d'étoffer l'offre éditoriale des ENT par l'intégration de ressources et contenus de structures et d'institutions locales oeuvrant dans le domaine culturel dans l'objectif de faire des ENT un outil d'ouverture au sein même des familles et des classes. Ce travail, commencé avec les archives municipales d'Abbeville et l'association Carmen, doit se renforcer afin de :

- Augmenter l'offre éditoriale en mobilisant un maximum d'acteurs Samariens ayant une politique de numérisation de fonds culturels ;

Résultats escomptés (cible visée...)

La cible privilégiée reste les élèves des écoles primaires, mais également l'environnement éducatif et le lien avec les familles. Les impacts attendus relèvent de la réussite scolaire. Les études d'évaluation déjà menées en 2012 et 2016 ont permis de pointer les effets positifs de cette action globale et une nouvelle étude sera menée au cours de cette période 2018-2020 (étude menée en 2019 pour restitution en 2020).

Ces résultats seront à corrélés avec les taux d'accès (visite, groupes de travail, ressources numériques...) aux ENT déployés dans ces écoles / établissements. Ces taux font l'objet de statistiques trimestrielles d'usages.

Dans le cas où votre projet est composé d'actions (FSE ou IEJ)

Ajouter un élément

Moyens mis en œuvre par le porteur de projet

Ces moyens permettent au service instructeur d'apprécier votre capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien votre projet dans les délais prévus.

Moyens humains affectés au projet

2.00 ETP

Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels, etc...)

Le chef de projet doit se déplacer sur le département de la Somme pour la mise en oeuvre de cette opération, dans les écoles, auprès des élus, auprès des services de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale. Il dispose donc d'un véhicule de service loué par le syndicat mixte. Le chef de projet est également appelé à se déplacer à l'extérieur du département afin de se tenir informé des dernières évolutions technologiques pouvant être proposées et intégrées dans les écoles de la Somme. Cela se traduit par des frais de location du véhicule, l'assurance, le péage, l'essence et d'autres frais de déplacement ponctuels (hôtel).

Avez-vous mis en place des moyens administratifs de suivi du dossier permettant d'assurer la tenue d'une comptabilité séparée (comptabilité analytique, code comptable dédié au projet ou autre méthode à préciser) ?

OUI. La préparation et la passation de l'accord-cadre de matériels informatiques dédiés aux ENT est assurée conjointement par le Directeur, la Directrice adjointe et le chef de projet.
Le chef de projet évalue les besoins en matériels informatiques selon les projets pédagogiques adoptés par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la validation des collectivités et les transmet à l'assistante de gestion.
Le dossier est suivi au niveau administratif et comptable par une assistante de gestion dédiée à cette opération ; formalités d'adhésion au groupement de commandes, envoi des devis aux membres du groupement de commandes, lancement des marchés subséquents pour répondre aux besoins en matériels, passation des commandes auprès des fournisseurs retenus, mandatement des factures et suivi des dotations FEDER

Avez-vous mis en place un logiciel permettant le suivi du temps de travail des personnes affectées au projet ?

NON

Livrables attendus suite à la réalisation du projet

Nature des livrables du projet et dates prévisionnelles de ces livrables

Sans Objet

Plan de financement

Postes de dépenses prévisionnelles

Ici, il faut mettre les consignes sur les dépenses prévisionnelles

ÉCHÉANCIER DU PROJET

Et là les consignes concernant l'échéancier du projet

Tableau des dépenses

Catégorie de dépenses	Libellé poste	Montant €	Marché public
Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tableaux / écrans Numériques, vidéoprojecteurs interactif, équipements tablettes	1 400 000.00 HT	Non
Total dépenses		1 400 000.00	

Échéancier du coût total

Montant année 2018 (en €)	320 000.00
Montant année 2019 (en €)	580 000.00
Montant année 2020 (en €)	500 000.00

Dépenses d'Investissement matériel et immatériel

Libellé pièce jointe

Commentaire

Dépenses engagés dans le cadre d'un accord cadre groupement de commande et marchés subséquents.

LISTE DES SOUS-POSTES

Liste des pièces fournies

Aucune pièce jointe

Les ressources

Consigne sur les ressources

Des recettes nettes sont-elles générées au cours de la mise en œuvre du projet ?

Non

Des recettes nettes sont-elles générées après l'achèvement du projet ?

Non

Si oui, merci de bien vouloir les estimer et veillez à compléter la ligne 'recette' dans le plan de financement (onglet ressources)

Recettes éventuellement générées (en €)

Le service instructeur vérifiera l'existence de cofinancement public ou privé présenté dans le cadre du projet.

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Non

Tableau des ressources

Indiquez ici l'ensemble des ressources envisagées y compris le montant UE escompté

Financement	Financier	Montant €	%	Précisions	Date de l'EJ
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	560 000.00	40.00		
Recettes éventuelles			0.00	N/A	N/A
Autofinancement		840 000.00	60.00	N/A	N/A
Total des ressources		1 400 000.00	100.00		

Equilibre entre dépenses et ressources

Dont autofinancement (en €)

840 000.00

Indicateurs

La définition et le suivi des indicateurs permettent d'une part de rendre compte de l'avancement du projet et du niveau d'atteinte des objectifs, et d'autre part de contribuer aux travaux d'évaluation menés dans le cadre du programme.

ID - Dénomination de l'indicateur	Type	Unité	Valeur prévisionnelle	Commentaire
ETP - Nombre d'ETP supplémentaires créés	Réalisation	ETP		
ISN02_FEDER - Nombre de services & applications développés / mis en ligne	Réalisation	Services et applications		
S3-DAS - Smart Specialisation Strategy - Thématique	Réalisation			
S3-TRANS - Smart Specialisation Strategy - transversalité	Réalisation			

Autres obligations

Publicité

Il faut lister ici toutes les formes de publicité attendu - Consigne sur les publicités

Actions de communication et d'information prévues dans le cadre du projet conformément aux obligations de publicité prévues par la réglementation

Les logos Feder / Union Européenne ont été apposés sur les matériels déployés concernés par la présente subvention.
Toutes les présentations, locales comme nationales, réalisées par Somme Numérique font mention visuellement de ces logos.

Prise en compte des principes horizontaux de l'U.E.

Indiquer ci-dessous si le projet prend en compte ces principes horizontaux de l'Union Européenne, ces priorités de manière directe, indirecte, ou ne les prend pas en compte (" sans objet ") et expliquer de quelle manière ils sont couverts.

Le porteur de projet pourra s'appuyer sur le service instructeur pour compléter les champs du tableau ci-dessous.

Egalité hommes / femmes

Non pertinent

Egalité des chances et non discrimination

Fort

Commentaire

L'ensemble des écoles du territoire peuvent bénéficier des mêmes matériels / supports. L'ensemble des élèves ont accès aux même technologie sur l'ensemble du territoire.

Le développement durable

Moyen

Commentaire

Nous cherchons, via les évolutions technologiques à limiter l'impact environnemental : exemple : pour les VP nous passons en technologies laser/led car pas de mercure car pas d'ampoule et sans ventilateur pour 30% de moins en consommation électrique.

Régimes d'aides d'Etat

Il s'agit d'indiquer ci-dessous si le projet que vous présentez relève de la réglementation européenne en matière d'aides publiques aux entreprises.

Un financement peut être qualifié d'aide d'Etat selon plusieurs critères qui sont précisés dans laide ci-dessous (?). Merci de vous y référer et de compléter la question suivante.

Le tableau ci-dessous est à compléter avec l'appui du service instructeur

Le projet est-il concerné par la réglementation des aides d'Etat ?

Non

Autres dispositions réglementaires

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique ?

Oui

Le projet est-il concerné par d'autres réglementations et des procédures administratives (ex : règles d'urbanisme, règles en matière d'environnement, loi sur l'eau, etc...) ?

Non

Si oui, précisez

Attention : Pour chaque item qui concerne votre projet, référez-vous à la notice explicative pour prendre connaissance des obligations à respecter.

Mentions légales

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide européenne. Conformément à la loi " Informatique et libertés " du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au < guichet concerné >.

Pièces justificatives

Les pièces ci-dessous sont nécessaires à l'instruction du dossier

CONSIGNES pour les pièces nécessaires à l'instruction

Liste des pièces fournies

Aucune pièce jointe

Commentaires divers

Attestation du bénéficiaire

La lettre d'engagement :

Vous devez télécharger, signer et envoyer la lettre d'engagement à l'adresse suivante :

MDUN - Mission du développement des usages numériques (ex DIN et DSP)

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e) **Philippe VARLET**, en qualité du signataire et représentant légal, sollicite une aide européenne au programme **Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020** destinée à la réalisation de l'opération intitulée : **Espaces Numériques de Travail dans les écoles de la Somme Volet Investissements**. Rappel du montant de l'aide européenne demandée : **560 000.00 €** pour un coût total de l'opération de **1 400 000.00 HT €**

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande d'aide,
- La régularité de la situation fiscale et sociale de la structure,
- Que le projet n'est pas achevée ou totalement mise en œuvre au moment du dépôt de la demande d'aide,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas avoir sollicité d'autres fonds ou de programmes européens pour financer les dépenses de ce projet,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat.

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet et m'engage à les respecter en cas d'octroi de l'aide :

1. Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
2. Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
3. Respecter les engagements de réalisation du projet,
4. Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation du projet, engagements financiers...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
5. Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet, ou d'opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme,
6. Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne,

Attention : Nous vous recommandons de vous reporter à la notice pour prendre connaissance des pièces justificatives que vous devrez transmettre lors de la demande de paiement. Certaines pièces doivent en effet être collectées dès le début du projet et répondre à des conditions de conformité précises. En cas d'absence de ces pièces, de non-conformité de celles-ci, la demande de paiement pourrait être jugée non recevable par le service instructeur.

1. Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet,
2. Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
3. Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet.
4. Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Fait à le 09/08/2018

Signature